



# Compte Rendu de la réunion du bureau de la CLE Mardi 26 janvier 2016

*Sous la présidence de M Claude JUVANON, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Orge-Yvette s'est réunie le mardi 26 janvier 2016 à 14h00 au SIAHVY.*

## Participants :

### Présents :

- |                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| ○ M. JUVANON Claude             | Président de la CLE Orge-Yvette  |
| ○ M. CHOLLEY François           | Président du SIVOA               |
| ○ M. DELAUNAY Jean-Pierre       | Président du SIBSO               |
| ○ Mme BRILLAUD-GORA Valérie     | DDT 91/SE                        |
| ○ Mme CHARBONNEAUX-HUYET Nadine | Service finances SIAHVY          |
| ○ M CHARBONNIER Armand          | Fédération de Pêche de l'Essonne |
| ○ Mme GAUER Cynthia             | Animatrice du SAGE Orge-Yvette   |
| ○ Mme GIOBELLINA Catherine      | Union des Amis du Parc           |
| ○ M HERMANT François            | DDT 78/SE                        |
| ○ Mme LAPLAGNE Catherine        | PNR                              |
| ○ Mme NANTY Annick              | Essonne Nature Environnement     |
| ○ M VIGOT Alain                 | Union des Maires de l'Essonne    |
| ○ M. REQUENA Jeremy             | DRIEE Ile de France              |

M. JUVANON introduit cette séance en présentant l'ordre du jour tout en souhaitant la bienvenue aux participants.

## Présentation du résultat de l'exercice financier de 2015 et du budget prévisionnel 2016

Mme GAUER introduit la réunion en présentant le détail de l'ordre du jour. La partie du budget de la CLE est présentée par Mme CHARBONNEAUX-HUYET, du service finances au SIAHVY. Les dépenses d'investissement de la CLE sont très peu élevées.

M JUVANON soulève également que peu d'études ont été lancées. Cette année, il s'agit surtout du lancement de l'étude sur les zones humides. Le Président précise que le guide de compatibilité du SAGE avec les documents d'urbanisme a été réalisé en interne par l'embauche d'un stagiaire. M JUVANON présente également les dépenses de fonctionnement en se référant au récapitulatif du BP 2016.

Mme CHARBONNEAUX-HUYET précise pour les recettes de fonctionnement que les participations ont diminuées. L'excédent budgétaire vient équilibrer cette section.

M JUVANON regrette que l'Agence de l'Eau ne soit pas présente pour ce bureau de la CLE. L'Agence continue de financer le SAGE pour un délai indéterminé. En effet, l'AESN avait prévu un apport sur trois ans. La suite dépendra de la validation du nouveau programme d'actions.

M CHOLLEY rappelle que la subvention de l'Agence est à l'origine attribuée pour le lancement des SAGE et non pour l'animation. Mais les CLE qui ont une activité et qui lancent des études peuvent être éligibles dans le programme de financement de l'AESN.

Mme CHARBONNEAUX-HUYET précise que les dépenses d'investissement concernent surtout l'étude sur les zones humides.

Mme GAUER informe que la présentation du jour (contenant le BP 2016 et les éléments du rapport d'activité 2015) sera diffusée.

M JUVANON propose le vote du budget par les membres du bureau de la CLE. Le projet de budget 2016 est adopté à l'unanimité.

### **Présentation des activités de la CLE en 2015**

Mme GAUER poursuit avec la présentation des activités de la CLE durant l'année 2015. Le SIAHVY a modifié ces statuts, afin d'intégrer une nouvelle compétence pour la mise en œuvre du SAGE Orge-Yvette et l'élaboration du PAPI par la CLE. Concernant l'état d'avancement des actions, le SAGE réalise le tableau de bord reprenant les indicateurs de référence. L'animatrice fait également le point sur les réunions du bureau, des groupes de travail de la CLE en 2015. Concernant l'étude sur les zones humides : la 1<sup>ère</sup> phase (tranche ferme) est lancée. Il s'agit de la validation et de la hiérarchisation des enveloppes potentiellement humide du SAGE. La réunion de cadrage est prévue pour le 17 février afin de réunir les membres du COPIL ZH (PNR, services de l'Etat, Syndicats...).

M JUVANON précise que l'AESN et le Conseil Départemental de l'Essonne participent financièrement pour la phase 1 et la phase 2. Concernant l'inventaire par le bureau d'étude SCE, les zones humides, y compris celles des plateaux, vont être identifiées afin d'aller plus loin dans la connaissance du milieu sur le SAGE Orge-Yvette.

M CHOLLEY remarque qu'il y a eu un réel débat lors de la révision du SDAGE (arrêté en décembre dernier) sur l'interprétation des textes règlementaires relatifs à la définition des zones humides.

M REQUENA précise que la DRIEE prévoit de mettre à jour la doctrine qui permet de faciliter la lecture de la réglementation sur les zones humides.

Mme GIOBELLINA souligne que l'inventaire des zones humides doit prendre en compte les zones déjà compensées.

M JUVANON précise qu'il existe dans le SAGE des obligations de suivi des zones humides compensées.

Mme GAUER fait un point sur les dossiers Loi sur l'Eau traités par la CLE.

M JUVANON explique qu'un avis défavorable a été donné sur le projet de rabattement de la nappe pendant les travaux du centre de formation du Domaine de la Voisine (Clairefontaine en Yvelines). Il s'agit d'une extension

(construction de bungalows) près d'un centre de football. Le projet avait prévu la construction de maisons sur pilotis, mais le manque de lumière représente un impact non négligeable pour les zones humides sous-jacentes. Il s'agissait d'un dossier d'autorisation temporaire.

Mme GAUER présente ensuite l'avis favorable (avec réserves) donné par la CLE pour les captages en eau potable de la commune de St Martin de Bréthencourt. En effet, le périmètre de protection rapproché ne prenait pas en compte les impacts de l'A10. De plus, le SAGE de la Nappe de Beauce n'a pas été consulté et les objectifs du SAGE Orge-Yvette révisé n'ont pas été pris en compte. Malgré la demande du SAGE d'instaurer une AAC sur le territoire, aucune procédure n'a été lancée malgré une dégradation constante de la qualité de l'eau.

Mme LAPLAGNE s'interroge sur le dépôt des dossiers de déclaration, qui doit s'occuper de cela ?

M JUVANON répond que c'est les services de l'Etat qui instruisent les dossiers et s'ils ont un impact dans le domaine de l'eau, la CLE peut être saisie.

Mme GAUER poursuit la réunion en précisant que la prochaine réunion du bureau de la CLE aura lieu courant mars ainsi qu'en mai 2016. Il s'agit notamment de suivre l'avancée de l'étude sur les zones humides. Le rapport d'activité adopté par le bureau de la CLE sera transmis aux financeurs.

## Questions diverses

Mme GIOBELLINA demande un point d'étape sur les regroupements des syndicats (assainissement, rivières...)

Mme LAPLAGNE soulève la question de la dissolution des syndicats (notamment d'assainissement) qui pose problème localement car ils ne semblent pas être remplacés.

Mme BRILLAUD-GORA précise que la compétence peut être reprise par un EPCI et pas forcément par un syndicat. Notamment pour éviter les communes « orphelines ». La commission départementale de l'Essonne qui proposera les regroupements de syndicats n'a pas eu lieu (9 février prochain).

M CHOLLEY précise que ce cas concerne uniquement les zones hors agglomérations (sud du département).

M JUVANON explique la difficile équation qui va se jouer entre les syndicats et les EPCI concernant la répartition des compétences sur le territoire.



Mr Claude JUVANON  
Président de la CLE Orge-Yvette